Conseil des droits de l’homme

42e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République de Corée**

Genève, le 26 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Corée et la remercie pour son rapport. La Suisse salue en particulier la ratification de trois conventions de l’OIT depuis le troisième cycle de l’EPU.

La Suisse salue le moratoire de fait sur l’application de la peine de mort en place depuis 1997 et le soutien de la République de Corée aux résolutions de l’Assemblée Générale et du Conseil des droits de l’homme afin de, respectivement, suspendre et restreindre le recours à la peine capitale. La Suisse recommande au gouvernement la ratification du deuxième Protocole facultatif au PIDCP visant à abolir la peine de mort.

La Suisse encourage la République de Corée à poursuivre ses efforts visant à promouvoir l’égalité des genres et recommande que les services du Ministère de l’égalité des genres et de la famille soient maintenus, voir renforcés, alors qu’elles sont remises au Ministère de la santé et du bien-être.

Pour conclure, la Suisse recommande au gouvernement de la République de Corée d’abroger, réviser ou modifier la Loi relative à la sécurité nationale afin qu’elle soit conforme au droit international et en particulier garantisse le droit à la liberté d’expression.

Je vous remercie.